



Dirk Van Guyze
Président du Groupe des EM EOS
Koning Albert II-laan 35 bus 40
1030 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, 06 mai de 2022

Cher Mr. Van Guyze,

Objet : Avis du CC EOS sur le projet de recommandation conjointe mesures techniques dans les eaux occidentales septentrionales

Merci de m'avoir donné l'occasion de fournir des commentaires sur le projet de recommandation conjointe sur les mesures techniques dans les eaux occidentales septentrionales.

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) se félicite du projet reçu de vos services le 26 avril 2022 et des informations obtenues lors de la réunion du groupe de haut niveau sur les États membres des EOS du 26 avril 2022. Cependant, le CC EOS tient à souligner que, à l'instar de années précédentes, le calendrier serré pour la fourniture des conseils du CC rend difficile une consultation adéquate des parties prenantes.

Dans l'ensemble, le CC EOS soutient l'initiative du groupe des États membres des EOS et approuve la proposition incluse dans la recommandation commune d'étendre les mesures techniques suivantes dans les EOS, comme prévu à l'article 15, paragraphe 2, et à l'annexe VI, partie B, du règlement (UE) n° 1241 /2019 :

- 1) double cul de chalut avec le cul de chalut supérieur construit avec un maillage T90 et équipé d'un panneau de séparation dans les pêcheries de langoustines ;
- 2) cul de chalut 100 mm T90 en mer d'Irlande.

Nous réaffirmons l'importance d'une coopération étroite entre le CC et le Groupe régional des États membres pour l'amélioration continue de la gestion des pêches dans les eaux occidentales septentrionales. Pendant que le groupe des États membres élabore la recommandation commune, le CC EOS apprécie grandement d'être tenu informé de tout changement et de toute demande d'ajustement de la part de la Commission, ainsi que d'être invité à apporter sa contribution le cas échéant.

Cordialement,

Emiel Brouckaert
Président du CC EOS

